

Date de dépôt : 21 juin 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Deux ans après le scandale de l'externalisation du recouvrement des HUG, qu'en est-il de la situation ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juin 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le scandale du recouvrement du contentieux des HUG qui avait été externalisé avait les titres de la presse romande pendant plusieurs semaines à l'automne 2015.

Deux ans après, nous nous posons la question de savoir si l'Etat et les établissements publics autonomes ont modifié leurs procédures de recouvrement.

Les questions précises sont les suivantes :

- *L'Etat a-t-il recouru, en 2015, 2016 et 2017, à des sociétés de recouvrement en Suisse, pour recouvrer des créances impayées ?*
 - *Si oui, quelles sont les sociétés dont il a employé les services ?*
 - *Pour quel montant total ?*
- *L'aéroport a-t-il recouru, en 2015, 2016 et 2017, à des sociétés de recouvrement en Suisse, pour recouvrer des créances impayées ?*
 - *Si oui, quelles sont les sociétés dont il a employé les services ?*
 - *Pour quel montant total ?*

- *Les Transports publics genevois ont-ils recouru, en 2015, 2016 et 2017, à des sociétés de recouvrement en Suisse, pour recouvrer des créances impayées ?*
 - *Si oui, quelles sont les sociétés dont ils ont employé les services ?*
 - *Pour quel montant total ?*
- *Les Services industriels de Genève ont-ils recouru, en 2015, 2016 et 2017, à des sociétés de recouvrement en Suisse, pour recouvrer des créances impayées ?*
 - *Si oui, quelles sont les sociétés dont ils ont employé les services ?*
 - *Pour quel montant total ?*
- *Les Hôpitaux universitaires de Genève ont-ils recouru, en 2015, 2016 et 2017, à des sociétés de recouvrement en Suisse, pour recouvrer des créances impayées ?*
 - *Si oui, quelles sont les sociétés dont ils ont employé les services ?*
 - *Pour quel montant total ?*
- *Les Fondations immobilières de droit public ont-elles recouru, en 2015, 2016 et 2017, à des sociétés de recouvrement en Suisse, pour recouvrer des créances impayées ?*
 - *Si oui, quelles sont les sociétés dont elles ont employé les services ?*
 - *Pour quel montant total ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour la considération avec laquelle il accueillera et répondra aux questions précises de cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'Etat n'a pas recouru, en 2015, 2016 et 2017, à des sociétés de recouvrement en Suisse pour recouvrer des créances impayées.

Il convient toutefois de préciser, s'agissant du département de l'emploi, des affaires sociales, et de la santé (DEAS), que la direction générale de la santé (DGS) a fait appel à la société Services Sinistres Suisse SA (SSS) pour des recours en responsabilité civile relatifs à des montants qu'elle a payés au titre des parts cantonales aux hospitalisations mais qui doivent finalement être assumées par un tiers responsable. La société SSS SA est rémunérée à hauteur de 15% sur la base des montants récupérés plus la TVA (aucun autre frais n'est facturé), ce qui correspond pour les années 2014 à 2016 à un total de 524 345 F pour un total récupéré de 2,7 millions de francs. Il faut noter que l'Etat n'aurait pas les capacités de mener les enquêtes complexes nécessaires sans avoir recours à la société SSS SA.

S'agissant des établissements publics autonomes mentionnés dans la question, la situation est la suivante :

- Les Transports publics genevois ont fait appel à la société de recouvrement « Debtors management » en Suisse afin de recouvrer des créances impayées. Les montants sont de 1 881 364 F pour l'année 2015, de 2 059 203 F pour l'année 2016 et de 614 151 F pour l'année 2017 (état au 31 mai 2017).
- Les fondations immobilières de droit public ont fait appel en 2015, 2016 et 2017, à la Société ORC (Office Recouvrement et Contentieux) pour un montant total de 491 818,34 F, et ce uniquement pour le recouvrement de créances impayées faisant déjà l'objet d'actes de défaut de bien.
- Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont, jusqu'en juin 2015, confié le recouvrement de toutes leurs factures à des prestataires externes. Ainsi, l'Etude Michel Lambelet a été mandatée du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 pour un total de 2 626 917,25 F. À partir de juillet 2015, les HUG ont entrepris de ré-internaliser le recouvrement de toutes les assurances et des patients suisses. Depuis cette date, il n'y a plus de mandataire externe pour les débiteurs domiciliés en Suisse. Pour ce qui est des débiteurs domiciliés à l'étranger - compte tenu des spécificités des démarches liées à ce type de recouvrement - un mandataire externe est toujours chargé de cette tâche et un appel d'offres pour la gestion du recouvrement des patients étrangers a été lancé en 2016 avec effet pour 2017. Ainsi pour ce type de débiteurs, les prestataires suivants ont été mandatés : Office Recouvrement et Contentieux (ORC) jusqu'au 31 décembre 2016 pour un

montant total de 1 523 399,30 F, Creditreform Romandie dès le 1^{er} janvier 2017 pour un montant annuel estimé à 500 000 F, et enfin - uniquement pour les débiteurs initialement domiciliés hors de Suisse puis revenus en Suisse - l'Etude Yves Magnin pour un montant total, de 2015 au 31 mai 2017, de 15 852,65 F.

- Les Services industriels de Genève et l'Aéroport international de Genève n'ont pas fait appel à des sociétés de recouvrement en Suisse, entre 2015 et 2017, pour recouvrer les créances impayées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP